

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la Convocation  
24/09/2024

Date d'affichage  
24/09/2024

### OBJET

MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EMPLOIS  
PERMANENTS DE LA  
COLLECTIVITÉ

Séance du 01 Octobre 2024 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Quatre \_\_\_\_\_

Et le Premier octobre \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - COLOBET M. - CERQUEIRA C. FRATTER M. - BOURGEON A. - KILIC D. - YILMAZ Y. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD

Procuration est donnée par BUFFAUT C. à VINCENT B.  
Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.  
Procuration est donnée par BOURDONNAY C. à MILLET D.  
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.  
Procuration est donnée par BARBERIS P. à RAVET V.

Secrétaire de Séance : PERDRIX Thierry

### Rapporteur : V. RAVET

Le Maire,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la demande d'avis du Comité Social Territorial adressée en date du 18/09/2024

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante du 19/07/2024  
Considérant la nécessité de revoir le tableau des effectifs pour le mettre à jour et notamment y inclure les fonctions en plus des grades, les dates de création des postes et les possibilités de recourir aux contractuels,

### **Après en avoir délibéré le conseil municipal,**

- accepte les propositions de Mme le Maire
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous à compter du 01/10/2024
- autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACT. ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
	Référence de la délibération créant l'emploi à l'origine					
Direction	<b>Direction Générale des Services - Emploi fonctionnel strate 2 - 10 000 hab</b>	Attaché	Non	1	0	TC
	Délibération du 12.07.2001					
Services Comptabilité Paie	<b>Secrétariat Général</b>	Attaché	Non	1		
	Délibération du 26.11.1999					
	<b>Agent Comptable 1</b>	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	2	0	TC
Délibération du 24.06.1992						
<b>Agent Comptable 2</b>						
	Délibération du 15.12.1995					

Accusé de réception en préfecture  
001 240100310 20241001 D 2024 10 01 06 DE  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

Service à la population	Agent d'accueil Mairie 1	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	2	0	TC
	Délibération du 30.03.1983					
	Agent d'accueil Mairie 2					
Administration des Services techniques	Secrétariat des Services Techniques	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	1	0	TC
	Délibération du 24.02.1997					

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACTUELS ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Techniques	Responsable du service espace-vert	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Délibération du 20.09.1996					
	Agents chargés de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Oui	3	1	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Délibération du 20.09.1996					
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 06.07.1990					
	Responsable du service Voirie propreté urbaine et festivités	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Agents chargés de la voirie, Propreté urbaine et festivités	Adjoint technique	Oui	4	2	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Délibération du 24.06.1992					
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 20.09.1996					
	Délibération du 20.09.1996					
Délibération du 02.03.1990						
Agent chargé de l'entretien des Bâtiments	Adjoint technique	Oui	1	1	TC	
Délibération du 19.09.1986						

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACTUELS ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Entretien des bâtiments communaux et activités scolaires / périscolaires	Educateur des APS	Educateur des APS	Oui/Non	1	0	TC
	Délibération du 24.06.1992					
	ATSEM	ATSEM	Oui/Non	1	0	TC
	Délibération du 02.06.2004					
	Agent d'entretien et d'accompagnement	Adjoint technique	Oui	12	2	TC
	Délibération du 01.02.1980					
	Délibération du 07.04.1981					
	Délibération du 07.04.1981					
	Délibération du 26.11.1981					
	Délibération du 18.09.1984					
	Délibération du 19.09.1986					
	Délibération du 17.02.1989					
	Délibération du 30.10.1992					
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 13.12.1996					
	Délibération du 29.11.2007					
	Délibération du 22.11.2012					
	Délibération du 22.11.2012					
Délibération du 22.07.2016						
Délibération du 19.07.2024	Oui	1	30 h			

Marpa	Directrice de la MARPA	Rédacteur ou Agent social	Oui	1	0	TC
	Délibération du 29.11.2007					
	Agents d'accompagnement	Agent social	Oui	1	0	28 h
	Délibération du 29.11.2007					
Délibération du 29.11.2007						

Accusé de réception en préfecture  
001210100319-20241001-01\_2024\_10\_01\_06-DETC  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

	Délibération du 31.01.2008			1	0	28 h
	Délibération du 17.11.2014			1	0	TC
	Délibération du 16.12.2019			1	0	28 h
Police Municipale	Responsable de Police Municipale	Agents de police Municipale	Non	1	0	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Policiers Municipaux	Agent de police Municipale	Non	2	0	TC
	Délibération du 10.07.1987					
	Délibération du 10.12.1993					

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions de Mme le Maire

Suivent les signatures  
(Pour copie conforme)

Le Secrétaire de Séance

T. PERDRIX



Le Maire,

V. RAVET

